



Association des Responsables de Copropriété
association de copropriétaires au service des copropriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Généralisation de l'individualisation des frais de chauffage : l'Association des Responsables de Copropriété dénonce les dérobades du Ministère de l'écologie, et fait des propositions pour un meilleur dispositif

Paris, le 15 février 2016,

Généralisation de l'individualisation des frais de chauffage

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit la généralisation de l'installation d'équipements « *permettant de déterminer la quantité de chaleur et d'eau chaude fournie à chaque local occupé à titre privatif* ». Un décret et un arrêté d'application sont en cours de préparation.

Lors de notre communiqué conjoint avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) du 22 décembre 2015, nous avons expliqué, que, derrière ce qui pourrait passer pour une bonne idée, se cache en fait une mesure injuste et inutilement coûteuse, qui va impacter négativement le pouvoir d'achat de 3,5 millions de ménages pour un coût estimé de 2,4 milliards d'euros.

Les dérobades du Ministère face aux enjeux économiques et sociaux

L'Association des Responsables de Copropriété (ARC) regrette que le Ministère de l'Écologie n'ait pas encore pris toute la mesure des problèmes que l'individualisation des frais de chaleur va engendrer. Ainsi, l'ARC est consternée par les révélations de l'UFC Que Choisir : le Ministère, au lieu d'adapter le décret d'application en cours de préparation, a préféré « retravailler » les chiffres. En décembre, le Ministère estimait que la moitié des ménages serait financièrement perdant du fait de l'individualisation des frais de chauffage ; fin janvier, « étonnamment », les calculs du Ministère rendent finalement l'individualisation rentable pour tous...

Dans un contexte de crise économique, et à l'heure où la Fondation Abbé Pierre témoigne de l'explosion du phénomène de précarité énergétique, l'ARC appelle le Ministère de l'Écologie à davantage d'objectivité dans l'analyse du rapport coûts/bénéfices de cette mesure, et de ses impacts sociaux. L'ARC rappelle que les principaux perdants de l'individualisation seront, mécaniquement, les précaires, les chômeurs et les retraités.

sociaux. L'ARC rappelle que les principaux perdants de l'individualisation seront, mécaniquement, les précaires, les chômeurs et les retraités.

Les propositions de l'ARC

Afin de ne pas rester sur une situation de blocage, l'ARC fait de nouvelles propositions **pour un dispositif plus juste et plus efficace** :

1. Réaliser une **étude sérieuse, transparente et indépendante** pour déterminer les coûts et les bénéfices de l'individualisation des frais de chauffage, afin de n'obliger à individualiser que dans les situations où le dispositif est objectivement rentable.
2. **Commencer par individualiser uniquement les immeubles les plus consommateurs**, avant d'étendre ensuite l'obligation progressivement vers les moins consommateurs.
3. Conformément à ce que prévoit la loi, obliger à individualiser uniquement si la pose de « compteurs d'énergie thermique » est possible (les compteurs d'énergie thermique sont par ailleurs plus précis que les répartiteurs).
4. Instaurer dans les contrats d'individualisation des frais de chauffage une **clause obligatoire de garantie d'économies d'énergie** fixée à 20%, conformément aux assertions du Syndicat de la Mesure.

Contacts presse :

Association des Responsables de Copropriété : Julien Allix, Responsable du Pôle Énergie, tél. : 01 40 30 42 82, julien.allix@arc-copro.fr



L'Association des Responsables de Copropriété est une association à but non lucratif, implantée actuellement sur plus de 14 000 immeubles en copropriété, dont certains de plus de 5 000 logements. L'ARC est une association indépendante, tant des pouvoirs publics ou collectivités territoriales que des professionnels, syndicats, partis politiques. Elle ne touche aucune subvention et vit des cotisations et services rendus à ses adhérents.

Ses objectifs :

Aider les conseils syndicaux et syndicats bénévoles à mieux gérer leur immeuble (étude des charges, renégociation des contrats, mise en place d'outils de gestion économe...), à résoudre les problèmes juridiques et pratiques de leur copropriété, à contrôler les professionnels (syndics, entreprises, prestataires de services...) et à se former sur tous les problèmes de la copropriété.

Améliorer le fonctionnement général de la copropriété. L'ARC est force de propositions sur toutes les questions touchant la copropriété (évolution de la loi de 1965, textes relatifs au contrôle des syndics, à la normalisation des contrats, à la gestion de l'énergie et de l'eau, à la gestion du personnel d'immeuble, à la fiscalité des copropriétés, aux gros travaux, au traitement des copropriétés en difficulté, etc.).

Pour en savoir plus : <http://arc-copro.fr/>

etc.).

Pour en savoir plus : <http://arc-copro.fr/>